



Commune de
SAINT-VALERIEN
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Centre de la commune et hameaux au 1/2000 ème

Pièce n°4.2.18.1

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26/05/2023
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Modification simplifiée n°1 approuvée le 13/12/2024

 initiative

INITIATIVE Aménagement et Développement
 Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
 Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
 initiativead@orange.fr
 Agence de Besançon
 Tél : 03.81.83.53.29 -
 initiativoad25@orange.fr

ZONES URBAINES :

- UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
- UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
- UB1 : Zone urbaine mixte d'extension récente avec accès sur RD26 interdit
- UR : Zone du domaine autoroutier
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UC : Zone urbaine liée à un domaine privé

ZONES A URBANISER :

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs
- 2AU : Zone de réserve foncière

ZONES A URBANISER :

- N : Zone naturelle
 Nl : Secteur de la zone N à vocation de loisirs
 Nj : Zone naturelle à vocation de jardins
 Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre
 Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs

ZONES AGRICOLES :

- A : Zone agricole
 Ap: Secteur de la zone A à vocation paysagère

-  Zone soumise à OAP
- Risques naturels**
-  Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)
-  Ruissellement (sources : commune, DDT)
-  Cavités (source : BRGM, IGN)

Zones et milieux humides

- Cours d'eau (sources : DTT 89, commune)
-  Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz Cléry, Ouanne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- Bois à préserver
- Haies à préserver
- Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)
- Surface en eau à préserver

Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

- ★ Eléments remarquables ponctuels
- Eléments remarquables surfaciques
- Alignement de façades
- ◁ Cône de vue

Autres:

- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
-  Cheminement doux à créer
-  Cheminement doux existant
-  Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Désignation	Surface (m ²)
70-1	Commune de ST VALERIEN	Extension de l'école, stationnement et espaces verts	6061
70-2	Commune de ST VALERIEN	Accès	2973
70-3	CCGB	Projet de camping	478
70-4	CCGB	Aménagement des Locaux administratifs	855
70-5	Commune de ST VALERIEN	Élargissement de Cimetière	3000
70-6	CCGB	Construction des locaux administratifs	2628
70-7	SIVOM	Extension chateau d'eau	700
70-8	SIVOM	Extension chateau d'eau	700
70-9	Commune de ST VALERIEN	Agrandissement du terrain de la station de pompage	1280

